Niederhaslach

Au fil de l'eau

JUIN 2023

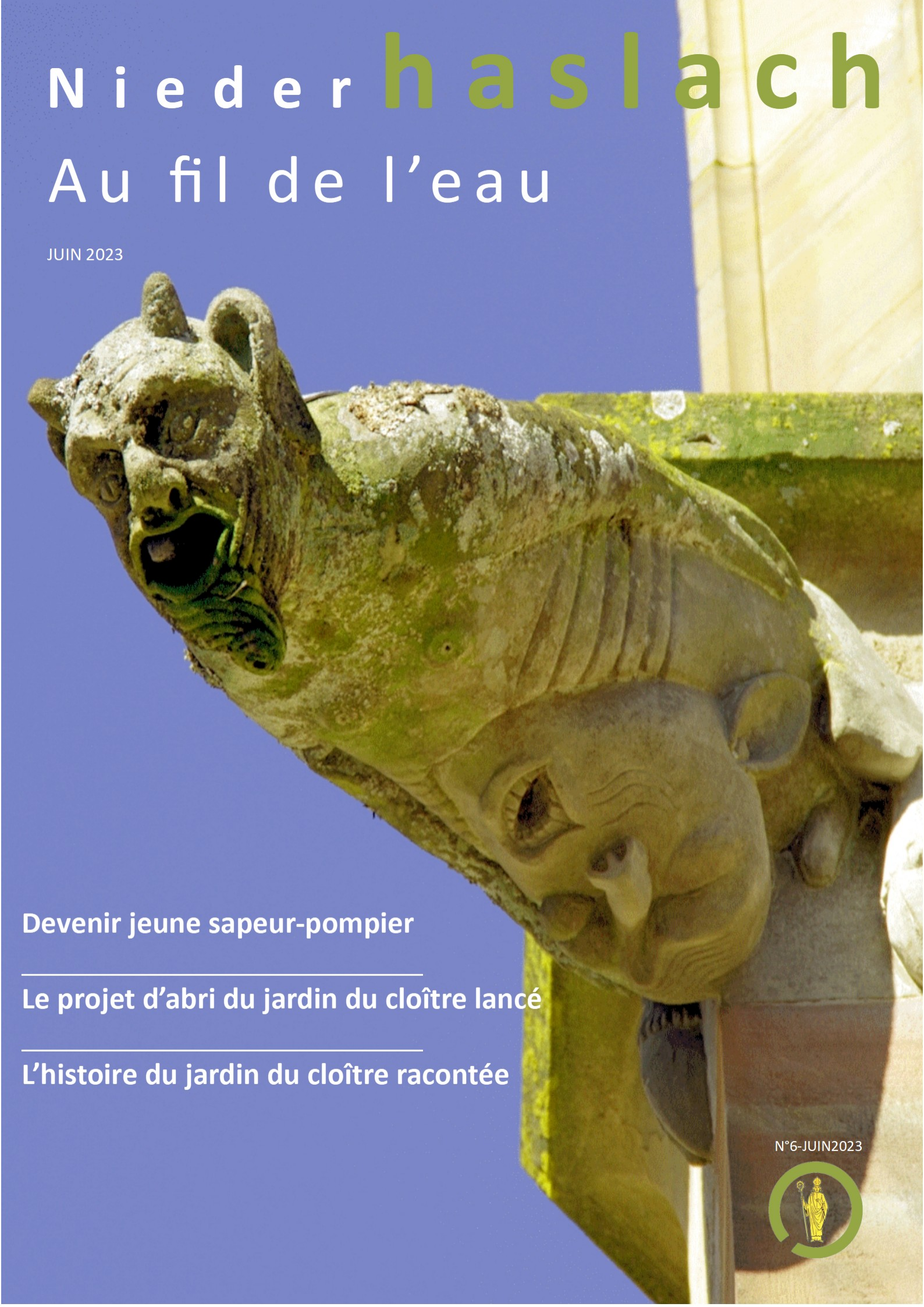

Devenir jeune sapeur-pompier

Le projet d'abri du jardin du cloître lancé

L'histoire du jardin du cloître racontée

N°6-JUIN2023

Niederhaslach
Au fil de l'eau

Sommaire

Page 7 | La formation des jeunes sapeurs-pompiers

Page 14 | Enfin les vacances

Page 26 | Il était une fois le jardin du cloître

Page 2 Le mot du Maire
Page 3 Conseil Municipal
Page 6 Les informations
Page 16 Actions et projets
Page 19 Gros plan
Page 21 Vie associative
Page 26 Histoire
Page 29 Evènements

www.niederhaslach.fr

Directeur de la publication : Marielle Hellbourg
Comité de Rédaction : Commune de Niederhaslach
Impression : Commune de Niederhaslach
Dépôt légal : juillet 2023
Date de parution : 4 juillet 2023

Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Après un printemps très sec, depuis plus de six semaines, pas de pluie, la nappe est très basse. Le mois dernier, le SDEA nous signalait déjà un déficit d'eau de 55% sur le secteur de Molsheim. En avril, j'avais autorisé un lavage de voitures par les conscrits, je l'ai maintenu, mais j'ai signalé que ce serait le dernier. Toujours en raison des conditions climatiques, j'ai décidé de réduire le fleurissement. Il vaut mieux avoir moins de fleurs mais pouvoir s'en occuper correctement, que de devoir les laisser mourir comme l'an passé.

Pour la Hasel, nous avons été informés par un ingénieur écologue, que nous taillions les haies, herbes et autre ripisylve à la mauvaise période. Pour préserver la biodiversité, il faudrait en effet réaliser l'entretien de la rivière en août-septembre. Il a été convenu que cela serait fait fin août par les agents communaux et les membres de l'association de pêche. Nous ferons également appel à des bénévoles.

Récemment, je vous annonçai la réfection du pont de la rue de la Rivière (en face de la rue du Fossé). Nous avons commencé par faire réaliser un relevé par un géomètre ainsi que les diagnostics nécessaires en matière d'amiante et de plomb. Mais voilà que le Syndicat Mixte Bruche-Mossig, qui gère notamment les risques d'inondation, nous a appris que dans la cadre d'une étude en cours, il était question de surélever le pont. Il y aurait en effet des risques de débordement de la Hasel en cas de crue centennale. Le bilan de cette étude est attendu pour fin 2023 ou début 2024. Il faudra donc encore être patient.

A compter du mois de septembre, nous allons passer la vitesse de tout le village à 30 km/h. Il en va de la sécurité de tous. Nous remarquons en effet que la vitesse maximale de 50 km/h est de moins en moins respectée.

Je tiens à remercier les agents du service technique qui, par leur savoir faire, nous font des installations et réparations à coûts maîtrisés : réparation de la fontaine St-Florent, installation de LED à la salle des fêtes… C'est parfois au détriment d'autres chantiers, mais il y a tant à faire. Par la même occasion, je tiens à remercier tous les bénévoles qui œuvrent dans l'ombre.

Récemment, nous avons pu signer les actes administratifs d'échange du sentier de la rue du Forgeron avec le mur de la propriété Dubler, afin de permettre à l'association les Amis de Saint Florent d'engager le chantier de couverture des stèles. Le permis a été accordé, les travaux débuteront probablement au printemps 2024.

Nous avons également pu signer l'acte administratif d'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la rue de la Forêt appartenant à la Foncière du Rhin. Nous pourrons ainsi entreprendre les travaux de pose des enrobés dans cette rue.

Nous avons l'intention de changer les chaises de la salle des fêtes et de remplacer certaines tables. Nous demandons actuellement des devis. Les associations souhaitent en effet depuis longtemps que les vieilles chaises en bois, lourdes à déplacer, soient remplacées par des chaises empilables et qui répondront par ailleurs aux règles de sécurité (matière anti-feu, chaises assemblables…).

Le diagnostic sanitaire de la collégiale commencera cet été. Cette étude nous permettra de connaître l'état de santé de notre belle église (infiltrations, remontées capillaires, fragilités de la structure…) et de programmer les interventions nécessaires.

Comme vous le voyez, nous avons beaucoup de projets pour les mois à venir, malgré une situation financière malmenée par l'inflation. En effet, la Commune est autant impactée, sinon plus, que les ménages, mais nous allons gérer au mieux.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Amicalement,

Marielle Hellbourg
Maire de Niederhaslach

Conseil Municipal

Ci-dessous, un condensé des délibérations prises par le Conseil Municipal pour la période du 5 décembre 2022 au 14 mai 2023. Le compte rendu intégral des délibérations peut être consulté sur le site internet de la Commune à l'adresse www.niederhaslach.fr dans l'onglet "Le conseil municipal".

Conseil du 5 décembre 2022

Le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour 2023 indiquant une recette prévisionnelle nette de 43.400 € HT ont été approuvés.

Madame la Maire a été autorisée à signer l'acte de vente de la maison forestière pour un prix de 215.000 €.

Le Conseil a approuvé la réalisation d'un diagnostic sanitaire de la Collégiale Saint-Florent pour 24.700,00 € HT et sollicité auprès de l'Etat une aide financière de 12.350,00 € et une aide de 7.410,00 € de la CEA.

Une convention territoriale globale sera signée entre les maires de la Communauté de Communes, son président et la CAF afin de permettre le maintien et le développement des services proposés aux familles ainsi que la poursuite des financements de la CAF.

Le Conseil Municipal a décidé de faire l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée en section 5, n°331/69 d'une surface de 127 m², sise rue de la Forêt, appartenant à la société La Foncière du Rhin.

Les résultats du contrat d'assurance statutaire signé avec la société WILLIS TOWER WATSON ayant été déficitaire pour l'exercice 2021, le Centre de Gestion a engagé des négociations avec cette société. Il a ainsi été proposé de maintenir les taux de cotisations du contrat en contrepartie d'une modulation des franchises. Les nouvelles conditions du contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL ont été approuvées par le Conseil.

Le budget primitif 2022 est modifié car des ajustements de fin d'année sont nécessaires, notamment pour prévoir des crédits en dépenses de fonctionnement ainsi que pour corriger l'imputation de la balayeuse et pour anticiper les reports de crédit à pratiquer sur 2023.

Le montant du loyer du logement du presbytère est fixé à 434,36 € mensuels. Il sera mis fin à cette location au 30 avril 2023.

Le Conseil refuse de participer financièrement au coût d'occupation du logement du presbytère d'Oberhaslach par un ministre du culte.

La Commune financera le transport des écoliers à l'activité escalade en salle à hauteur de 700 € TTC.

A compter du 1er janvier 2023, les tarifs de location de la salle des fêtes seront les suivants :

- Particuliers pour fêtes privées
  - . domiciliés à Niederhaslach : 300 €
  - . non domiciliés à Niederhaslach : 500 €
- Association locale
  - . gratuit deux fois par an
  - . à partir de la 3e location : 150 €
- Association non locale
  - . manifestation à but non lucratif : 500 €
  - . manifestation à but lucratif : 700 €
- ONF pour vente de bois : 100 €
- Comités d'entreprise : 500 €

Le Conseil Municipal décide de ne plus verser aux associations la subvention annuelle de 200 € mais maintient une subvention de 450 € aux associations organisatrices d'un bal à l'occasion du Messti ou des festivités du 14-Juillet.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Madame la Maire dans le cadre de ses délégations.

Conseil du 20 février 2023

Les parcelles sises en section 3 numéro 117/o.5 et 118/o.5 sont déclassées du domaine public communal après réalisation d'une enquête publique. La parcelle 117, d'une contenance de 230 m², est vendue à Mme et M. Alain ENTZMANN, au prix total de 8.249,06 €.

Madame la Maire est autorisée à engager, liquider et mandater des dépenses suivantes avant le vote du budget primitif :

. Diagnostic sanitaire de la Collégiale : 29.640,00 € TTC,
. Alarme incendie de la salle des fêtes : 4.304,45 € TTC,
. Modules et équipements de cuisine : 3.015,70 € TTC.

Le Conseil décide d'attendre d'avoir connaissance des orientations du SRADDET avant d'engager une révision du PLU de Niederhaslach.

Le mandat exclusif de vente donné à la société ALSIMMO pour le bâtiment de la Pomme d'Or et pour huit places de parking est renouvelé.

Une subvention de 400 € sera versée aux Restaurants du Cœur.

La Commune prendra dorénavant en charge la cotisation statutaire d'adhésion au CNAS (17 € par agent en 2023).

Le Conseil a accepté de signer une motion de soutien à la Brigade Verte.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Madame la Maire dans le cadre des délégations qu'elles a reçues du Conseil.

Conseil du 20 mars 2023

Les comptes de gestion 2022 du budget général et du budget de la forêt sont approuvés.

Le compte administratif du budget de la forêt présente les résultats suivants :

- Dépenses : 85.963,97 €
- Recettes : 143.697,20 €
- Excédent de clôture : 57.733,23 €

Le compte administratif du budget général est arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 1.037.769,91 €
- Recettes : 1.326.500,99 €
- Excédent de clôture : 288.731,08 €
- Restes à réaliser en dépenses : 22.633,00 €
- Restes à réaliser en recettes : 0,00 €
- Besoin de financement: 89.842,90 €

Investissement :

- Dépenses : 212.399,38 €
- Recettes : 145.189,48 €
- Déficit de clôture : 67.209,90 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 qui sont donc reconduits :

- Taxe d'habitation (TH) : 19,80 %
- Taxe foncière bâti (TFPB) : 27,80 %
- Taxe foncière non bâti (TFPNB) : 75,81 %
- CFE : 20,33 %

Le résultat de fonctionnement du budget de la forêt, d'un montant de 57.733,23 € est reporté en fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement du budget général est affecté comme suit :

. couverture du déficit d'investissement (c/1068) : 67.209,90 €

. couverture des besoins de financement : restes à réaliser (c/1068) : 22.633,00 €

. affectation complémentaire en réserves (c/1068) : 105.491,95 €

. affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002) : 93.396,23 €

Le budget primitif 2023 du budget de la forêt est voté pour un montant de dépenses et de recettes de 150.800,00 €.

Le budget primitif 2023 du budget général est arrêté comme suit :

. Fonctionnement : 1.166.560,23 € en dépenses et en recettes,

. Investissement : 293.184,85 € en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, pour le budget général et le budget de la forêt de la Commune de Niederhaslach.

Madame la Maire est autorisée à signer le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim pour la période 2022-2025.

La Commune accepte le remboursement de dégradations par leurs auteurs pour un total de 350,61 €.

Conseil du 15 mai 2023

La Commune charge la société SECUFORMED de la préparation d'un dossier technique d'aménagement d'une réserve incendie.

La liste des associés du lot de chasse la Gilloise est arrêtée comme suit : MM. Eric JACQUOT (Président), Hubert DERIGNY (Président-adjoint et secrétaire), Louis BALSAMO, André HAMM, René-Patrick MULLER, Alain BLAISE, Pascal BOTZONG, Christian BRUCHEZ, Julien FURST, Dominique MARET, Cédric MEYER, Philippe PREBAY, Christian SCHMEISSER et Stanislas SOKOLSKI.

La Commission Consultative Communale de la Chasse et la Commission de Location sont constituées comme suit :

- Madame Marielle HELLBOURG, Maire, en qualité de présidente de la 4C,
- Madame Danièle LUCAS, Adjointe, et Monsieur Henri QUEISSER, Conseiller Municipal, en qualité de représentants de la Commune,

Madame la Maire est chargée de réserver le droit de chasse en forêt communale sur les bans de Lutzelhouse, d'Oberhaslach et d'Urmatt.

Le Conseil décide de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse.

Le Conseil accepte le remboursement par la Collectivité Européenne d'Alsace d'un montant de 7.447,20 € correspondant à la prise en charge par la Commune de travaux relevant de la CEA.

La Commune décide de se joindre à la procédure de consultation et de donner mandat au Centre de gestion du Bas-Rhin pour procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

La charte d'engagement déontologique et éthique des élus est adoptée et le Conseil a désigné le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus.

Chaque année, un maximum de 20 stères de bois issus de la forêt communale sera affecté au chauffage des ateliers communaux. Le prix de vente des fonds de coupe est par ailleurs fixé à 20€ le stère.

Le prix des bacs de collecte des ordures ménagères et des bacs de tri est fixé comme suit :

- Bac de 140 L : 40 €
- Bac de 240 L : 50 €
- Bac de 770 L : 180 €

Location de la chasse pour la période 2024 à 2033

Nous sommes à la veille du renouvellement des baux de chasse pour une nouvelle période allant du 02 février 2024 au 1er février 2033.

Si vous êtes propriétaire de terrains compris dans le périmètre de chasse de la commune, vous allez recevoir un courrier vous demandant de renoncer au produit de la location de la chasse. De quoi s'agit-il ?

Pendant toute la durée de son bail, le locataire de la chasse devra s'acquitter d'un loyer. Pour le lot concerné à Niederhaslach, il s'élève à 5.700 € par an. Ce loyer est recouvré par la Commune, mais il lui reste acquis seulement si 2/3 au moins des propriétaires représentant les 2/3 au moins des surfaces chassables le décident expressément. C'est l'objet de cette consultation.

Lorsque le produit de la chasse est acquis à la Commune, celui-ci doit être utilisé dans l'intérêt collectif local. A Niederhaslach, le montant perçu par la Commune était jusqu'à présent utilisé pour l'entretien des chemins d'exploitation agricoles et forestiers. Pour la période écoulée, ce loyer s'élevait à 5.700 € pour 314,65 ha loués. S'il devait être reversé aux propriétaires fonciers, le montant à l'are serait de 0,18 € ce qui ne constituerait qu'une petite somme pour la plupart des propriétaires. En retour le budget communal sera amputé d'une recette de 5.700 € à compenser.

Dans tous les cas, je vous remercie de bien vouloir répondre avant le 16 août 2023, par courrier ou par mail.

Le service administratif communal se tient à votre disposition pour tout renseignement qui vous serait utile et notamment pour vous indiquer le détail des terrains chassables dont vous êtes propriétaire.

Marielle Hellbourg, Maire

Cérémonie du 8 Mai

C'est avec les municipalités voisines d'Oberhaslach et d'Urmatt que nous avons commémoré le 78e anniversaire de l'armistice du 8 Mai 1945.

Lors d'une cérémonie sur le parvis de la collégiale Saint Florent, et en présence d'un large public, de militaires du 44ème RT, des pompiers et jeunes sapeurs-pompiers, de l'harmonie de Niederhaslach, de la chorale, des conscrits et du Souvenir Français, les maires des trois communes, la conseillère d'Alsace Mme Monique Houlné ainsi que Jürgen Mußler, Ortsvorsteher de Haslach, ont déposé une gerbe devant le monument aux morts.

Sandrine Bentz

Passation de commandement (*)

Le 7 juin dernier, la place de l'Eglise bruissait d'une activité inhabituelle. Elle accueillait en effet plus de 200 militaires dans le cadre de la passation de commandement entre le Capitaine Benoît et le Capitaine Jean-Charles, en présence du Colonel Bruno.

Depuis 2013, la Commune de Niederhaslach est jumelée avec la Compagnie de Commandement et de Logistique (CCL) du 44e Régiment de Transmissions de Mutzig.

Cette compagnie a pour mission d'apporter un soutien logistique aux autres compagnies du 44e RT pour leur permettre de mener à bien leurs missions.

Il y a 10 ans déjà, la Compagnie et la Commune se sont engagées à développer des liens durables de coopération et d'amitié. Ce jumelage s'est concrétisé par l'organisation de cinq cérémonies de passations de commandement, d'un chantier de bénévolat ainsi que par la présence sans faille d'un détachement lors des cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre. Madame la Maire a d'ores et déjà pris la résolution, avec le Capitaine Jean-Charles, de rendre ce jumelage plus vivant en organisant des rencontres autour de chantiers bénévoles ou d'activités scolaires.

Après la cérémonie qui s'est tenue sur la place de l'Eglise, la troupe a défilé au pas et en chanson vers la salle des fêtes. Le Capitaine Benoît, très ému au moment de dire « au revoir » à la CCL, a mis en avant quelques-uns de ses hommes et femmes de grande valeur. Le Capitaine Jean-Charles a quant à lui annoncé sa conception des deux années de commandement à venir et a prononcé le très attendu « La main dessus ! ».

(*) A la demande du service communication du 44e RT, les intervenants sont uniquement désignés par leurs prénoms

Sandrine Zerr

Du mouvement dans les effectifs de la section des pompiers

Après avoir passé différents entretiens de motivation avec les cadres de la compagnie en début d'année ainsi qu'une visite médicale d'aptitude, Lucas Georges 51 ans, technicien et pompier chez Safran à Molsheim a surpassé les épreuves sportives (traction, pompes, gainage, test du Luc Leger, test de Killy, natation) obligatoire pour tout engagement volontaire chez les sapeurs-pompiers du département.

Sérieux, intéressé et une soif d'apprendre lors des pré-acquis il a donc naturellement pu être engagé au 01 avril 2023. En un temps record (1 mois et demi !) il a validé l'ensemble de sa formation initiale de sapeur-pompier dans une nouvelle formule. Il peut donc intervenir et mettre en application ses compétences acquises avec un camion d'interventions diverses, un fourgon secours, un fourgon pompe tonne, le véhicule de premier secours de notre section et une ambulance.

Nous remercions Georges pour son engagement dans notre section dynamique et lui souhaitons une longue carrière dans nos rangs et qu'elle soit source d'inspiration pour d'autres villageois. Encore bravo !

Son arrivée porte l'effectif de la section à 20 pompiers (1 officier, 7 sous-officiers, 12 hommes du rang) tous formés et prêt à intervenir 24h/24, l'ensemble âgé de 17 à 58 ans.

Parmi notre effectif nous avons des formateurs dans plusieurs domaines (feux réels, secours routiers, appareils respiratoires, lots de sauvetage, échelier, formateur accompagnateur, accompagnateur de proximité, …) et entre autres des spécialistes feux de forêt, sauvetage déblaiement, interventions périlleuses, risque chimique, et dernièrement en risques animaliers.

La section des pompiers de Niederhaslach a eu du mouvement dans ses locaux.

Voilà bientôt un an que la caserne se transforme tout en gardant sa capacité opérationnelle. Chauffage, électricité, sanitaire, distribution intérieure, tout a été revu et repensé en collaboration avec les ingénieurs du pôle infrastructure des pompiers. Ainsi un vestiaire homme, un vestiaire femme, une douche, des toilettes, un coin convivial ont pu être aménagés. Les menuiseries intérieures et extérieures ont été remplacées. Le raccordement aux eaux usées a été réalisé par l'équipe technique du village.

Une inauguration prochaine est prévue.

En attendant nous remercions le SIS 67 pour la confiance accordée à notre projet, madame la Maire pour son soutien, Dylan Lucas et Valentin Loeber qui ont été les chefs d'orchestre de ces travaux.

Lieutenant Bertrand Ehrhart

DEVENIR JEUNES SAPEURS-POMPIERS ET LEURS FORMATIONS

CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

- Être âgé de 11 ans avant le 1er janvier de l'année civile et maximum 14 ans.
- Avoir l'autorisation du représentant légal
- Remplir les conditions d'aptitude médicale

TEXTE DE REFERENCE : Décret n° 2021-1569 du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de jeune sapeur-pompier .

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Inculquer aux JSP des valeurs citoyennes, d'engagement, de solidarité et d'éthique ;
- Donner aux JSP les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires pour leur permettre d'être engagés en qualité de sapeur-pompier volontaire ou professionnel et de mobiliser les compétences acquises afin de participer en toute sécurité, en tant qu'équipier, à l'activité opérationnelle des SIS67 ;
- Sensibiliser les jeunes aux risques et les initier aux messages de prévention afin qu'ils puissent se positionner en tant qu'acteur de leur propre sécurité et de celle des autres.

COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION DE JEUNES SAPEURS POMPIERS ?

Le JSP suit une formation de quatre cycles (JSP1, JSP2, JSP3, JSP4), encadré par des sapeurs-pompiers bénévoles ou moniteurs civils. Il doit acquérir tous les enseignements et réussir les épreuves théoriques, pratiques et sportives.

- Le cycle JSP1 correspond principalement à la découverte des matériels ainsi qu'à l'enseignement des comportements qui sauvent et des valeurs liées à l'engagement citoyen.
- Les cycles JSP2 et JSP3 portent sur une mise en œuvre simple des matériels et procédures pour aboutir en cycle JSP4 à des mises en situations contextualisées, proches de la réalité opérationnelle.

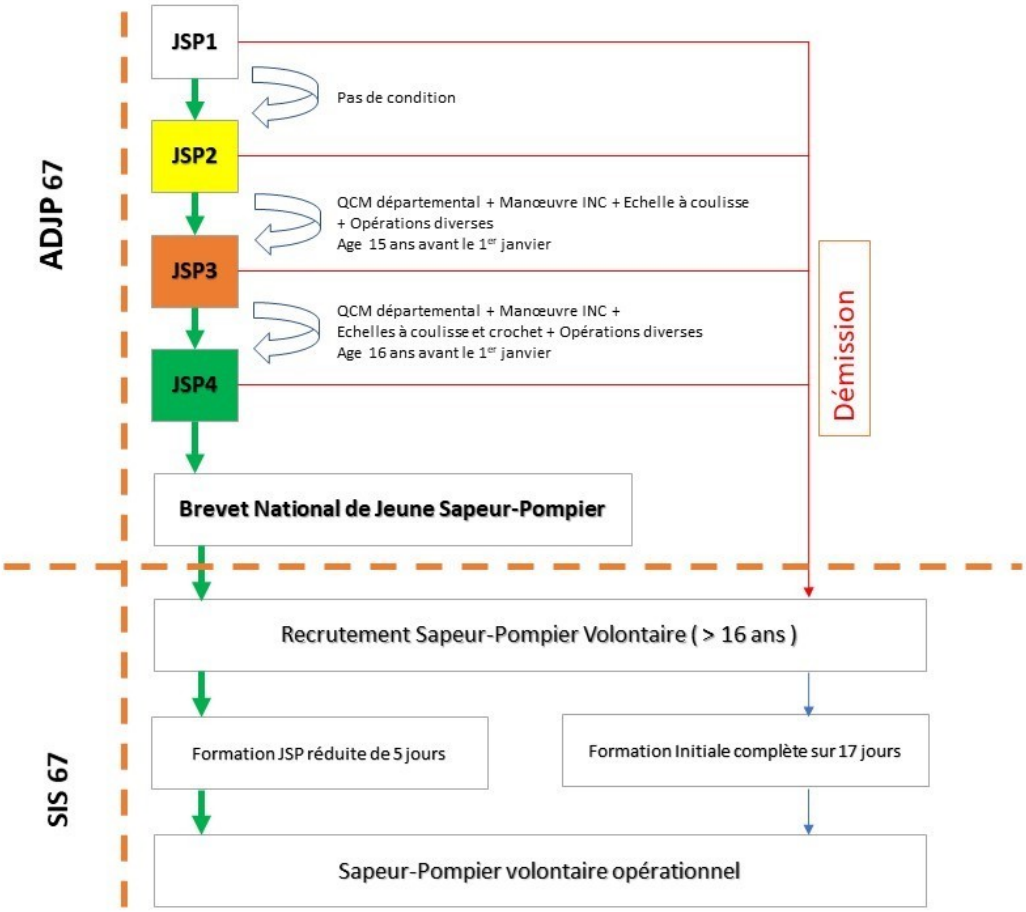

Le JSP participe à des cérémonies commémoratives (8 mai, 11 novembre, …), ou encore à des manifestations sportives.

Un examen, appelé Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers, se déroule lors du 4e cycle de formation. Une fois le brevet validé, le JSP pourra rapidement rejoindre le corps départemental des sapeurs-pompiers et participer aux interventions.

Henri Queisser

Destruction d'hyménoptères

Le SIS du Bas-Rhin applique une politique de facturation concernant les destructions de nids d'hyménoptères. L'objectif de cette mesure est de permettre au SIS 67 de se recentrer sur ses missions et de préserver la disponibilité de ses moyens humains et matériels pour répondre sans délais aux besoins de secours d'urgence.

Tout déplacement des sapeurs-pompiers donnera lieu à une facturation.

Le SIS 67 vous invite à vous adresser prioritairement à une société privée spécialisée dans la destruction de nuisibles.

Abeille	Guêpe	Frelon européen	Frelon asiatique
• 11 à 13 mm • Corps trapu et velu • Abdomen ligné de bandes noires	• 15 mm • Abdomen et corps très distincts • Abdomen noir et jaune vif	• 18 à 35 mm • Abdomen jaune rayé de noir • Thorax noir et roux	• 17 à 32 mm • Abdomen noir avec liserés fins jaunes • Pattes jaunes • Thorax noir

Les sapeurs-pompiers n'interviennent pas pour les essaims d'abeilles, elles font partie des espèces protégées, dans ce cas, contactez un apiculteur.

En cas de nids d'hyménoptères situés sur la voie publique, contactez directement la mairie ou la police municipale.

En cas de nids d'hyménoptères situés dans les parties communes d'une copropriété, contactez le syndic de copropriété.

Le SIS 67 décline toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés en raison de l'accessibilité au nid (tuiles, bardages, volets…). Tout déplacement des sapeurs-pompiers donnera lieu à une facturation, quelle que soit l'issue de la prestation, en effet, le SIS 67 ne peut garantir le résultat du traitement appliqué.

Les prestations pour destruction de nids d'hyménoptères sont planifiées. Elles peuvent être reportées sans préavis en cas d'impératif opérationnel.

Henri Queisser

Protéger Alerter Secourir

Conduite à tenir quand je suis témoin :

- Quelle commune, quelle route, quelle carrefour ?
- Quel itinéraire ?
- Combien de véhicules, quels véhicules ?
- Combien de blessés ? Premiers gestes effectués ?
- Quelle gravité ?
- N° de téléphone d'où l'on appelle ?

Protéger :

- Voiture du témoin bien garée + feux de détresse
- Faciliter le passage des secours : soi-même, le blessée, le tiers
- Ne pas fumer. Couper le contact et débrancher la batterie
- Balisage efficace dans les deux sens de circulation

Alerter ou faire alerter :

- Dès que possible après analyse de la situation et des risques :
- Sapeurs-Pompiers : 18
- Police ou Gendarmerie tel : 17
- Samu : 15 ou 112.

Secourir :

- Ne pas déplacer le blessé sauf risque d'incendie ou explosion
- Favoriser la ventilation : détacher le casque sans le retirer
- Détacher la ceinture de sécurité
- Comprimer toute hémorragie
- Ne pas donner à boire – lutter contre le froid
- Desserrer les vêtements.

Henri Queisser

Devenir Nounou

La pénurie de professionnels de la petite enfance est un problème important aujourd'hui, et pas seulement à Niederhaslach. Actuellement, en France, l'offre d'accueil des enfants est surtout individuelle. 817 000 places sont proposées par des assistant(e)s maternel(le)s et gardes d'enfant à domicile sur les 1,3 millions de places de garde disponibles. Le problème va devenir d'autant plus criant que 120 000 assistant(e)s maternel(le)s devraient prendre leur retraite d'ici 2030.

Pour apporter des solutions concrètes aux parents et garantir l'accueil de chaque jeune enfant, la Première Ministre Elisabeth Borne a annoncé début juin la création de 100 000 nouvelles places d'ici 2027 et 200 000 places de plus d'ici 2030.

Pour répondre à ce défi, les différentes mesures prévues iront de la revalorisation salariale à l'augmentation d'offre de formation, en passant par l'amélioration de la qualité de vie au travail pour les gardes d'enfant.

Il est également question de palier l'inégalité du « reste à charge » des familles. En effet, pour le moment, ce « reste à charge » est deux fois plus élevé pour un couple qui a recours à un(e) assistant(e) maternel(le) plutôt qu'à une crèche. Le Gouvernement veut harmoniser ce coût de garde dès 2025.

C'est peut-être le moment de se lancer dans la carrière d'assistant(e) maternel(le) ? Certes, c'est un métier très exigeant. Il demande à la fois des qualités de patience et de tolérance avec les enfants, un dynamisme et une énergie à toute épreuve, une capacité à se former aux règles juridiques et administratives, beaucoup de disponibilité et un bon sens de l'organisation, le tout pour un salaire qui très variable et des horaires parfois élastiques.

Mais il y a aussi des avantages à exercer ce métier, à commencer par la possibilité concilier vie familiale et vie professionnelle en exerçant un métier où vous serez autonome et indépendante dans le travail. Il y a également beaucoup de satisfactions personnelles. Quel bonheur, en effet, de participer à l'épanouissement des enfants accueillis, de les aider à grandir, à se construire et de participer à l'éveil de leur personnalité.

L'exercice de la profession d'assistant(e) maternel(le) nécessite l'obtention d'un agrément qui doit être demandé à la Collectivité Européenne d'Alsace.

Pour l'assistant(e) maternel(le), cette autorisation d'exercer permet d'accéder à un statut ouvrant droit à une rémunération minimale, à une formation de 120 heures, mais aussi de bénéficier d'un régime fiscal particulier.

Pour les parents, l'agrément est le gage du respect des normes minimales sur le plan de la sécurité, de la santé et de l'épanouissement des enfants accueillis. Il fixe le nombre et l'âge des enfants que l'assistant(e) maternel(le) peut accueillir.

Pour plus de renseignements sur le métier d'assistant(e) maternel(le), vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance de Molsheim (Tél : 03 88 49 55 95) ou consulter la page https://rpe.cc-molsheim-mutzig.fr/ram/metier-assistante-maternelle.htm.

La Mairie

Un espace de gratuité

Voilà plusieurs mois que je gère le groupe Facebook « Dons Niederhaslach et environs ». Le système fonctionne bien, de nombreux objets ont été donnés, mais il est temps de faire évoluer l'idée première en créant un endroit où l'on peut donner et prendre des objets, des plantes ou de la nourriture, tout cela sans rien débourser.

Le principe est de réduire les déchets en donnant une seconde vie à des objets dont vous n'avez plus l'utilité. C'est également l'occasion de renforcer les liens sociaux et/ou de solidarité entre habitants. Ceci est une idée qui me tient à cœur.

Découvrez et participez à la première édition de l'espace de gratuité de Niederhaslach sur le thème de l'art de la table.

Comment ça marche ?

Très prochainement vous pourrez déposer à la salle des fêtes : verres, assiettes, couverts, ustensiles, conserves maisons, boîtes en tout genre, nappes, serviettes et tout autre objet en lien avec la cuisine et la réception de convives.

Il est important de donner des objets en bon état et propres.

De 15h à 17h, vous pouvez récupérer gratuitement des objets que vous en ayez donné ou non.

Cet espace ne sera pas réservé aux habitants de Niederhaslach, nos « voisins » pourront venir déposer et récupérer.

Les objets qui n'auront pas trouvé preneur seront remis à une association.

Je souhaiterais pouvoir réaliser un « espace gratuités » par trimestre et changerai le thème régulièrement. Ainsi, au printemps, il pourra être centré sur le jardin, en hiver sur les sports d'hiver, la décoration de Noël...

Stéphanie Siegel

Repair Café

C’est avec beaucoup de plaisir que je vous annonce que notre municipalité accueillera début 2024, l’équipe de bénévoles du « Repair Café » de Still. Si une date reste à définir (car ces derniers sont sollicités) je peux déjà vous expliquer pourquoi et comment cela fonctionne.

Beaucoup de particuliers disent jeter les choses cassées car les faire réparer coûte trop cher. Les « Repair Café » visent à porter l’attention du public sur le fait que les choses sont réparables.

Réparer ensemble, c’est l’idée des « Repair Café »

Une équipe de réparateurs vous accueille dans une ambiance conviviale dans le but de vous aider à donner une nouvelle vie à vos objets un peu fatigués tels que :

- Petits meubles et objets
- Vélos
- Montres/bijoux
- Réparation de vêtements
- Petit électroménager/outillage
- Informatique, etc...

Des bénévoles, qui ont une connaissance, une compétence mettent leur savoir-faire ainsi que leurs outils à votre disposition afin de tenter de remettre en état une multitude de choses et tout cela dans une idée d'entraide, d'économie et d'écologie. Les visiteurs découvrent qu’il y a des alternatives au tout-jetable.

Pendant le potentiel temps d'attente, vous pourrez profiter d'une petite collation (café, thé, jus de fruit, petits gâteaux) autour de la table de convivialité, échanger avec les autres personnes présentes et vous intéresser aux réparations en cours.

Afin d’étoffer le groupe déjà en place nous recherchons des bénévoles.

Donc si vous aimez réparer les objets du quotidien hors d'usage, que vous avez envie de donner un peu de votre temps aux autres, dans une action écologique, économique et solidaire :

Le « Repair Café » est fait pour vous !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l’association de Still :

- Email : repaircafe.still@gmail.com
- Facebook : Repair café Still

Stéphanie Siegel

Déchetterie verte

Suite à une forte demande des habitants, la déchetterie verte sera ouverte tous les samedis de 9h à 16h jusqu'à fin novembre.

Petit rappel cependant: sont autorisés uniquement les déchets verts (tontes, feuilles, branchages, mauvaises herbes....). Le dépôt de souches d'arbres est strictement interdit.

La déchetterie verte est ouverte et gratuite uniquement pour les particuliers du village.

Danièle Lucas

Clin d'œil aux personnes œuvrant dans l'ombre pour le bien être des habitants

Certains d'entre vous aiment emprunter le chemin rural qui relie le Quartier Rothriss à la rue de la Forêt, soit pour faire une petite promenade au milieu des prés, soit pour rejoindre la forêt domaniale.

Peut-être empruntez-vous ce chemin parce qu'il est toujours entretenu par une tonte régulière permettant aux usagers d'y circuler plus aisément.

Sachez que nous devons cet entretien régulier à un habitant du Quartier Rothriss. Nous tenons ici à le remercier pour sa démarche spontanée et pour le temps qu'il consacre à rendre le chemin praticable pour les promeneurs.

Nos remerciements vont également aux autres personnes qui œuvrent dans l'ombre pour l'entretien d'autres sites améliorant aussi le cadre de vie de leurs concitoyens.

Laurent Faron

Sécurisation de la rue du Brugel

La rue du Brugel, un axe important de passage de véhicules et surtout de piétons pendant les jours d'école.

Elle est un axe principal pour les enfants avec leurs parents, assistantes maternelles avec leurs poussettes mais aussi pour les classes d'écoles qui se rendent régulièrement à la salle des fêtes pour les différentes activités sportives, bref, un cortège de piétons qu'il fallait canaliser.

Après un retour d'idées de certains habitants de la dite rue, ce couloir piéton nous a semblé être cohérent et en adéquation avec notre vision de sécurisation des rues.

La voie piétonne est cumulée avec une vitesse réduite pour un partage de chaussée en toute sécurité entre piétons et véhicules.

Christophe Heiligenstein

Renforcement de la défense incendie

Depuis de nombreuses années, un problème se pose au niveau de la qualité de notre réseau d'eau pour la lutte contre les incendies.

Aux extrémités de certaines rues, nos dispositifs tels que les poteaux et bouches d'incendie sont limités en pression et débit en eau et cela est dû à des conduites vieillissantes d'après les responsables du SDEA.

Dans un premier temps, le SDEA va tester tous nos dispositifs de défense contre les incendies (DECI) pour que la commune se mette en conformité avec la loi et signe la convention avec le SIS 67.

Dans un deuxième temps, plusieurs projets vont être à l'étude pour renforcer notre défense incendie. Pour commencer, c'est rue du Chemin Neuf qu'une étude est en cours pour la mise en place d'une citerne souple de 120 m^3, pour pallier le manque d'eau.

Elle pourra également être utilisée pour une réserve d'eau pour la lutte contre les feux de forêt par exemple.

Pour ce chantier, la commune se fera épauler techniquement par la société SECUFORMED pour l'établissement du dossier qui sera étudié et validé par le SIS 67.

Christophe Heiligenstein

Éclairage public

Suite à un léger dysfonctionnement relevé sur les nouveaux lampadaires à LED situés dans toutes les rues annexes, la société DELILED a effectué une intervention afin de changer les drivers.

Sur notre demande, cette société en a profité pour paramétrer un abaissement de l'éclairage nocturne de 25%, ce qui permettra de faire des économies non négligeables vu le contexte actuel.

Cette opération a été réalisée dans le cadre du service après-vente suite au passage aux LED en 2022, et n'a rien coûté à la commune.

Il est également prévu de rajouter, courant de cette année, deux mâts d'éclairage public pour pallier un manque dans deux zones : à hauteur du 32 rue du Fossé et du 5 rue du Chemin Neuf.

Laurent Faron

Éclairage de la salle des fêtes

La commune est heureuse de vous informer du début des travaux dans la salle des fêtes pour le changement de luminaires.

Une rénovation utile sur le plan de l'éclairage mais surtout sur le plan de la sobriété énergétique.

La salle des fêtes sera donc équipée de luminaires LED avec des rampes pilotables en intensité.

Christophe Heiligenstein

On n'est pas dans le caca

Je me permets de refaire un article sur un sujet qui ne devrait plus l'être depuis bien longtemps et surtout de nos jours.

Attention cet article ne concerne pas les propriétaires de toutous respectueux des règles de civisme.

Il s'agit des crottes de chien de nos compagnons à quatre pattes dispersés un peu partout dans les coins de rues de notre village.

Le constat est là, trop d'incivilités qui ne relèvent pas de nos amis les bêtes, mais bien des propriétaires de ces animaux, qui lors de leur promenade ne ramassent pas les déjections.

La municipalité est souvent contactée par des habitants excédés qui nous signalent des déjections devant leur propriété voire même sur les murs d'enceinte de leurs maisons.

Je rappelle que cette contrainte fait partie du choix qu'on a fait en adoptant un chien et que le propriétaire, lors de la promenade, doit obligatoirement posséder deux sachets poubelle pour ramasser les déjections de son animal en cas de contrôle.

La brigade verte, dans un premier temps, veillera lors de son passage dans le village à sensibiliser les propriétaires et, dans un deuxième temps, procédera à de la répression en verbalisant l'infraction qui est de 4e classe établie à 135€ mais qui peut atteindre 450€.

Pour information, Madame la Maire et ses adjoints sont également assermentés pour dresser des procès-verbaux si nécessaire, même si notre volonté première n'est pas la répression.

Christophe Heiligenstein

Nettoyage des abords de la Hasel

Le 15 avril une petite équipe, accompagnée des conscrits, s'est réunie pour nettoyer les abords de la rivière à partir de la pharmacie et jusqu'à la station d'épuration.
Pour information, il est interdit d'intervenir directement dans le cours d'eau afin de ne pas déranger la biodiversité qui s'y développe jusqu'au 15 juin.

Après ce moment d'effort, la petite équipe était invitée par l'association de pêche pour un bon moment de réconfort autour d'un repas convivial et d'un bel après midi aux étangs.

Danièle Lucas

L'école dans la forêt

Depuis septembre, les GS-CP ont fait école dans la forêt toutes les deux semaines, le jeudi après-midi. Quelle que soit la météo !

Une parcelle choisie avec une garde forestière est devenue « salle de classe ». (Vous y êtes les bienvenus pour « regarder », merci de ne rien y modifier)

Tout au long de l'année, nous avons fait de la lecture, de l'écriture, des maths, de l'allemand, de l'observation et des sciences, du sport, des arts plastiques, des constructions et des goûters !

Cette forme de pédagogie apporte aux enfants une meilleure concentration, une réduction de l'agitation et du stress, elle développe leur créativité, mémoire, autonomie et repères spatio-temporels. Les élèves y tissent un lien particulier avec la nature proche qui les encouragera -je l'espère- à la respecter et la protéger…

Et…elle les rend heureux, ils aiment l'Ecole dans la forêt et le disent !

Nathalie Schoor, Professeur des écoles

Les vacances sont proches

Le 9 juin, a eu lieu la traditionnelle kermesse de l'école organisée par l'association des parents d'élèves « les P'tits Gnomes de la Hasel ».

A partir de 17h, les enfants ont pu jouer à différents jeux géants en bois installés sur le terrain de foot. Puis nous avons pu apprécier les talents artistiques de chaque classe. Les maternelles ont présenté un petit spectacle d'une chenille devenue papillon ; les classes de grandes sections, CP, CE1 et CM1/CM2 ont fait vibrer leur cordes vocales et pour finir la classe des CE2/CM1 a présenté des petites scénettes humoristiques ; sans oublier la prestation de la chorale « Le Petit Chœur de la Hasel ».

Il était également possible de déguster tartes flambées, pizza, bretzels ainsi que de nombreux gâteaux confectionnés par les parents.

A l'année prochaine pour une nouvelle prestation de nos artistes en herbes.

Camille Schaeffer

La Croix Rouge à l'école

Le vendredi 16 mai 2023, les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 ont reçu la visite de quatre intervenants de l'unité locale de la Croix Rouge de Schirmeck pour nous initier aux gestes de premiers secours. L'intervention se divisait en deux ateliers : la présentation de la Croix Rouge et la pratique.

Nous avons appris qui a créé la Croix Rouge et quelle était l'utilité de cette association.

Plus tard, les intervenants nous ont montré des images et ils nous ont demandé quel était le danger. Nous avons appris la P.L.S. (position latérale de sécurité), l'utilisation du défibrillateur et le massage cardiaque. Nous savons désormais reconnaître également les signes d'un AVC. Les plus jeunes ont appris les gestes en cas de brûlures et comment prévenir le danger.

Le plus important est que nous savons qu'il ne faut pas nous mettre en danger et qu'alerter correctement est aussi secourir. Merci la Croix Rouge.

Les élèves de CE2-CM1-CM2
Ecole primaire de Niederhaslach

Bacs de collecte des ordures ménagères et bacs de tri

Les bacs roulants qui servent au ramassage des déchets ménagers, ainsi que les poubelles bleues (papier-carton) ou jaunes (emballages recyclables), ne doivent pas rester sur le domaine public pendant plus de 24h.

Ils doivent être récupérés par leur propriétaire et rangés dans les cours ou les garages le plus tôt possible après la collecte.

La Mairie

Nuisances sonores

Les bruits domestiques peuvent constituer un trouble anormal du voisinage aussi bien le jour que la nuit.

L'arrêté Municipal N°44/2020 a fixé les horaires auxquels les activités émettant du bruit peuvent être pratiquées :

Pour les professionnels :
• L'utilisation d'appareil ou d'outil susceptible de causer une gêne pour le voisinage est interdite tous les jours ouvrables entre 19h00 et 7h00, et toute la journée les dimanches et jours fériés. Il en va de même pour les pompes utilisées dans les fontaines.

Pour les particuliers :
• Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'appareil ou d'outil bruyant ne peuvent être effectués qu'entre 7h00 et 19h00 les jours ouvrés, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 les samedis. En revanche, ils sont interdits les dimanches et jours fériés.
• Les appareils audiovisuels et les instruments de musique doivent être utilisés de manière à ne pas nuire à son voisinage.

La Maire

Projet du jardin du cloître

Le 12 juin dernier, la Commune de Niederhaslach a signé un acte d'échange avec la famille Dubler. Cette transaction a consisté à échanger un ancien sentier de 16 m² situé rue du Forgeron, avec le mur de clôture Nord du Jardin du Cloître.

Dans les années 1980, les murs Nord et Est qui clôturent le jardin de l'église avaient malheureusement été vendus en même temps que les propriétés adjacentes. A cette époque, les communes étaient peut-être moins sensibilisées à la préservation de leur patrimoine. La Commune a pu retrouver la propriété du mur Est par acte notarié du 12 avril 2007 et nous voilà à nouveau propriétaires du mur Nord.

Ces murs de clôture ont un fort intérêt patrimonial. En effet, ils abritent un gisant sous enfeu du 14e siècle, des dalles armoriées datées du 14e au 16e siècle et les vestiges d'une maison canoniale.

Les monuments hébergés, et notamment les dalles funéraires, sont malheureusement très dégradées par les intempéries. Afin de les préserver, les Amis de saint Florent ont pour projet de créer une galerie ouverte avec une couverture en tuiles. Ce projet a été validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et a fait l'objet d'un permis de construire accordé le 8 juin 2023.

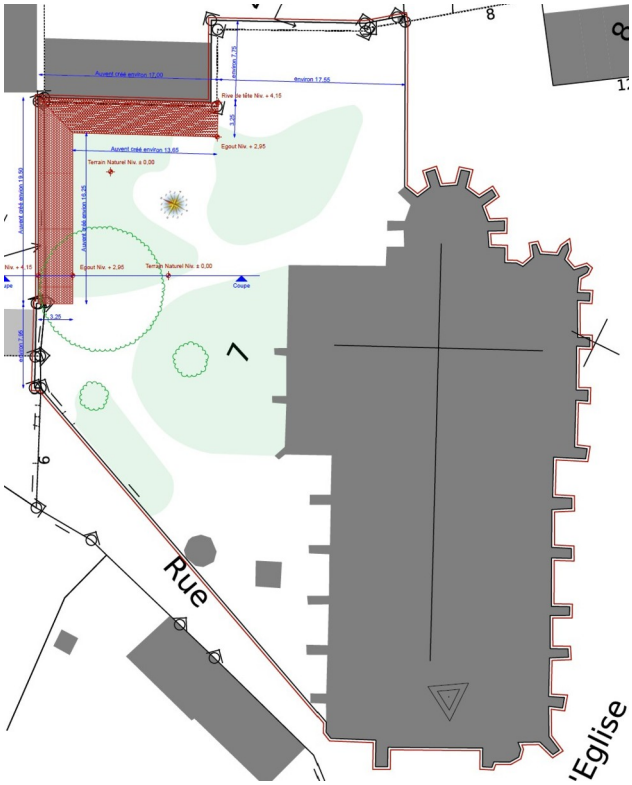

Nous dévoilons quelques éléments du dossier et nous remercions l'architecte M. Alain Hugel de nous en avoir accordé la publication.

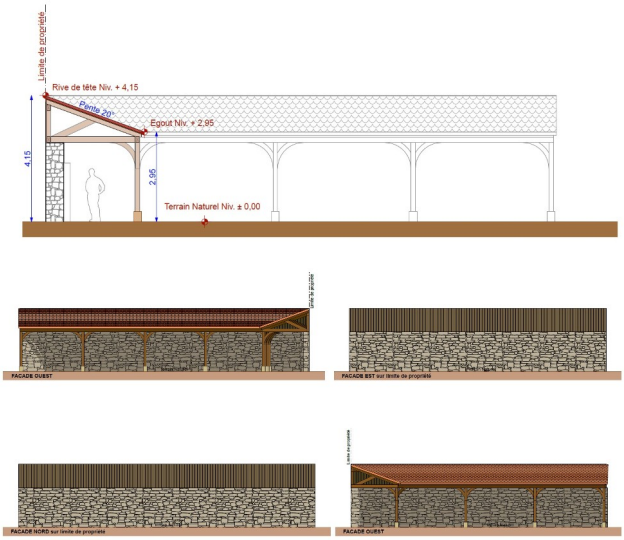

Le jardin enclos situé derrière l'église est cerné de hauts murs en moellons contre lesquels sont appuyées des stèles funéraires.

Le projet prévoit la construction d'un auvent au-dessus des dalles funéraires entreposées contre les murs de clôture à l'endroit de l'ancien cloître. Cela dans le strict respect des différents éléments conservés sur le site.

La toiture à pupitre, formant galerie à colonnes, s'appuiera sur les murs de l'angle nord est.

La typologie en portique couvert renforce l'encadrement de la cour intérieure et fait écho au cloître disparu.

Les murs de clôture existants, le long des limites latérales, seront surélevés par des pans de bois formant murs hauts.

La couverture sera réalisée en tuiles de terre cuite plates et sans emboîtement de petit moule en écaille et de couleur aux nuances variées brun rouge.

Les rives seront réalisées avec une planche en bois de teinte naturelle bois brun foncé.

La charpente sera en épicéa teinte naturelle bois brun foncé.

Les poteaux reposeront sur des dés de grès des Vosges à l'aspect pierre de taille ancienne.

Les pans de bois seront réalisés en lames de mélèze à pose verticale teinte naturelle bois brun foncé.

Le sol sous abri sera stabilisé avec du gravier roulé lavé du Rhin.

Les plantations et les aménagements des espaces libres ainsi que les accès existants ne seront pas modifiés.

Le calendrier du chantier est à ce jour encore mal défini. Nous pouvons néanmoins envisager le premier coup de pelle dans les six prochains mois.

Les travaux seront confiés à l'association des Amis de saint Florent. Le bois nécessaire à la construction sera bientôt livré, mais il faut passer par une phase de séchage de deux mois environ. Les tuiles ne sont pas encore commandées. Le chantier sera entièrement bénévole. Les personnes qui souhaiteraient y participer peuvent d'ores et déjà se faire connaître auprès des personnes dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous :

Christian FUCHS (président des ASF) :
sculpture.fuchs@gmail.com
Michèle MORISOT (secrétaire des ASF) :
michele.nieder@gmail.com

François Schwartz
Sandrine Zerr

La fontaine Saint-Florent réparée

Au début du printemps, le Service Technique communal a été alerté par une étendue d'eau qui se formait autour de la fontaine de Saint-Florent sur la place de l'Eglise.

Le bassin n'étant à priori pas fissuré, il a été décidé de faire passer une caméra d'inspection pour voir d'où venait le problème. Les images ont révélé que le tuyau en cuivre qui permet à l'eau de passer dans la colonne montante était percé à plusieurs endroits. Que faire ? Conseil a été pris auprès de Joseph Heiligenstein, ancien ouvrier communal, qui assurait l'entretien de cet édicule. Il a suggéré de creuser sous la fontaine pour dégager l'arrivée d'eau. Accéder à « l'intérieur » de la fontaine n'a pas été chose facile. Avec leur camion-grue, les Transports Strubel ont rendu le service de démonter la statue de Saint-Florent et son socle en prenant les précautions nécessaires. La base de la fontaine a ensuite été dégagée au tractopelle, puis à la pelle, puis à la brosse. Un tuyau en PVC haute pression a été introduit dans la colonne montante dont il n'était plus possible d'assurer l'étanchéité. Un installateur sanitaire a bien voulu donner bénévolement de son temps pour conseiller le Service Technique et fabriquer la pièce en cuivre qui permet de réaliser la jonction entre le tuyau en PVC et les quatre becs verseurs.

Les agents du Service Technique ont profité de cette réparation pour améliorer l'étanchéité du bassin. Trois couches d'enduit ont été posées et un ponçage a été réalisé entre chaque application après un temps de séchage de plusieurs jours.

Pour finir, la statue a été aspergée d'un produit dé-moussant. Ne reste plus qu'à réinstaller saint Florent sur son piédestal.

Merci à tous ceux qui ont permis cette belle restauration.

Ce chantier, qui a duré plusieurs semaines, a également été l'occasion de se pencher sur l'histoire de cette fontaine. Une date sur la face avant indique que la construction du monument date de 1804. A l'arrière, l'addition des lettres en capitale de l'inscription latine donne (semblerait-il) la même date :

« sICVt aqVa/eX fonte VIVo ; /Ita gratIae et/benefICIa DIVIna/eXbeato fLorentIo/Manant », que l'on pourrait traduire par « Comme cette eau vive qui jaillit de la fontaine que les grâces et les bénéfices divins te soient accordés par le bienheureux Saint Forent. » (Traduction de l'Abbé Rémi Paclet).

Il semblerait que la statue qui surmonte la fontaine soit plus récente.

Sandrine Zerr

Signalisation routière pour la rue du Brugel

Un nouveau panneau routier a vu le jour rue Saint-Florent vers la rue du Brugel.

Il interdit la circulation des tracteurs vers la rue du Brugel, trop d'accidents ont été constatés ces dernières années sans y avoir de blessé fort heureusement, mais uniquement que quelques dégâts matériels.

La forte pente sur cette portion de la rue du Brugel avec un tracteur inadapté au chargement provoque la perte de contrôle de l'ensemble, car souvent ce sont des tracteurs deux roues motrices et non quatre roues motrices ce qui entraîne la perte d'adhérence des roues arrières en cas de surcharge.

Christophe Heiligenstein

Registre des personnes vulnérables

Les personnes âgées ou fragilisées par leur état de santé ou l'isolement, peuvent s'inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables.

Après cette démarche, un élu ou un agent communal prendra contact avec la personne inscrite pour définir ses besoins, notamment en période de canicule.

Si vous pensez faire partie des personnes vulnérables, ou si l'un de vos parents est concerné, vous pouvez contacter la maire :

- tél : 03 88 50 90 29
- e-mail : mairie@niederhaslach.fr).

Vitesse dans le village

La sécurisation routière de notre village est une priorité pour nous, mais d'une grande complexité pour trouver la meilleure solution acceptable pour tout le monde, tout en gardant à l'esprit que la priorité reste la sécurité de tous.

Nous sommes souvent contactés par nos administrés qui nous expliquent la problématique qu'ils rencontrent près de leurs habitations en terme d'incivilités routières, de même les passages piétons sont très peu respectés, et c'est la vitesse qui rentre la plupart du temps dans les discussions.

Comment faire ralentir la vitesse à des endroits bien précis dans les rues sans y imposer une pollution visuelle de signalisation verticale (panneaux), horizontale (marquages au sol), panneaux passages piétons… la solution : le passage de toute l'agglomération à 30 km/h.

C'est pour cela que la commune, début septembre, mettra en place une limitation de vitesse commune dans tout le village de 30 km à l'heure.

Cette nouvelle réglementation de vitesse permettra de réduire le problème de la vitesse dans toutes les rues qui en réalité ne sont pas praticables à 50 km/h, et de faire ralentir les chauffards notamment sur la rue principale où les passages piétons et priorités à droite ne sont pas respectés.

D'autre part, cela permettra de limiter les coûts exorbitants que pourraient engendrer les panneaux ou marquages au sol des ralentissements ponctuels.

La gendarmerie sera bien évidemment susceptible d'effectuer des contrôles inopinés de vitesse dans le village.

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre rigueur pour mettre en œuvre cette nouvelle limitation pour la sécurité de tous.

Christophe Heiligenstein

Gros plan

Place dans ce numéro à celle qui a instruit tant d'années les écoliers de notre village. Gabrielle Schnelzauer revient sur cette période et celle qui a précédée.

Racontez-nous vos premières années dans votre métier.

J'ai quitté Niederhaslach en 1949 pour finir ma formation d'institutrice à Amiens, la Somme faisant partie des départements déficitaires. Je me suis retrouvé**e** devant une classe à 19 ans à peine…

On ne gagnait pas grand-chose, je ne pouvais pas me permettre de revenir régulièrement en Alsace. Je pouvais tout juste rejoindre Paris, où vivait ma Tante, chez qui je passais mes week-ends. Le neveu de sa voisine, un jeune pompier, en profitait pour me faire visiter la Capitale.

J'ai pu revenir dans le Bas-Rhin en y allant au culot pour contourner les rigidités administratives. Après huit années à demander sans succès mon rapatriement dans le 67, j'ai écrit directement au ministre de l'Education Nationale de l'époque. Et ça a marché ! *(rires)*. Il se chuchotait d'ailleurs que j'avais eu l'appui d'un ministre, que j'avais le bras long. En fait j'avais juste fait preuve d'audace, je ne connaissais absolument pas ce ministre.

Vous avez donc 27 ans quand vous faites votre retour au village, en 1957.

Oui, c'est à peu près à ce moment qu'Antoine Moritz m'a sollicitée pour compléter sa liste en vue des élections municipales. J'étais la première femme à siéger au Conseil Municipal de Niederhaslach, j'étais la *Maïdele* comme m'appelaient affectueusement tous les messieurs du conseil *(rires)*.

Après une année à l'école d'Oberhaslach j'ai pu obtenir un poste à Nieder, en 1958. J'y suis restée en poste durant 31 années scolaires. J'avais la charge de la classe de CP jusqu'en 1988/1989, et j'ai gardé tous les registres d'appels de toutes ces années.

Les années passant j'ai adoré avoir en cours les enfants de mes copains de classe. Je leur disais : « Attention, si j'appelle ton père, tu vas voir comme il va te punir » *(rires)*. J'ai aussi beaucoup aimé côtoyer mes propres enfants, même si je n'hésitais pas à les dénoncer à leur maîtresse lorsque je savais qu'il ou elles n'avaient pas bien appris leurs leçons *(rires)*.

Je me souviens : quand mon fils était malade, je le laissais seul à la maison, juste en face de ma salle de classe. Il me prévenait qu'il allait mal en projetant le reflet d'un miroir sur mon tableau, depuis l'autre côté de la route *(rires)*. Ainsi je savais qu'il fallait que j'aille le voir pour le soigner. Il s'agissait un peu des ancêtres des « notifications ».

J'ai vu défiler sur les bancs de ma classe deux générations d'élèves. Les plus anciens d'entre eux ont aujourd'hui 73 ans ! J'en fréquente d'ailleurs plusieurs au club Bonne Ambiance. L'une d'elle notamment adore me charrier en me disant « Bonjour Maîtresse ! » Elle sait que ça m'agace, alors je fais mine de lui donner un petit taquet « C'est pour toutes les claques que tu n'as pas eues quand tu étais mon élève ! » *(rires)*

Ah oui, les punitions à l'école dans les années 60, cela devait être quelque chose…

Mais pas du tout ! Je ne donnais pas de lignes à copier, et encore moins de punitions corporelles…. Ah, si, juste une fois, mais j'avais le droit car c'était à mon propre fils que j'avais mis une trempe *(rires).* Il m'avait tenu tête en classe en refusant d'obéir.

En tout cas je n'ai jamais songé à changer d'école, jamais je n'ai eu d'accrochages avec des élèves ou des parents.

Ils sont nombreux ici à garder un très bon souvenir de vous.

Beaucoup d'anciens élèves demandent régulièrement de mes nouvelles, à moi ou à mes filles. Ils me remercient de les avoir incités à faire des études longues, par exemple, quand le contexte familial ne les aurait peut-être pas naturellement guidés dans cette voie. Cela fait chaud au cœur. Ils se montrent reconnaissants, demandent même parfois à me rendre visite.

Avez-vous également des souvenirs de votre vie d'élève ?

(Sourire) Pendant l'Occupation, on en a fait voir de toutes les couleurs à notre instituteur, M. Zimmermann. Je me souviens que des élèves avaient mis le feu à la tête de sanglier empaillée qui trônait dans son entrée ! *(rires)*

On m'a également soufflé que vous étiez une grande passionnée de sport…

Oh que oui ! Lors de mes années dans la Somme, j'étais surveillante d'internat, ce qui me permettait d'être logée. Le jeudi, j'accompagnais les garçons au foot. Je les entraînais et je jouais avec eux, avec une prédilection pour le poste d'ailier droit.

J'aime tous les sports, je me souviens m'être levée la nuit pour regarder un combat de boxe de Marcel Cerdan contre LaMotta.

À l'origine je me destinais plutôt à une carrière de professeure d'EPS, je pratiquais assidûment l'athlétisme et la gymnastique. Puis j'ai suivi les cours de gym à la salle des fêtes, et d'aqua-gym à la piscine de Molsheim-Mutzig jusqu'à 82 ans *(rires)* !

Propos recueillis par Pierre Weber

Vie associative et animation

Retrouvez les actions et initiatives locales de nos associations et habitants du village.

Le Petit Chœur de la Hasel, qu'est-ce que c'est?

C'est une chorale qui a vu le jour à Niederhaslach en septembre 2019, elle s'adresse aux enfants du CP au CM2 de tous villages alentours. Le chœur est actuellement composé de 12 enfants de Niederhaslach et Oberhaslach, les répétitions se déroulent dans les locaux de la mairie de Niederhaslach les mardis de 16h30 à 17h30, avec temps d'accueil et goûter de 16h à 16h30.

Ce sont des jeunes qui partagent la passion du chant, la découverte de nouveaux répertoires : Ulysse de Ridan, Si on chantait d'Oldelaf et Monsieur D, Paris de Camille…

C'est également un partenariat avec l'harmonie du village lors des concerts annuels de celle-ci ou à l'occasion de la fête de la musique.

Le Petit Chœur de la Hasel vient de participer aux trois concerts Des Musiciens Du Chœur pendant le week-end de l'Ascension avec une centaine de choristes sur scène et une soixantaine de musiciens.

Un répertoire varié y été présenté: chant corse, Tous les cris les s.o.s, Mon amant de Saint Jean, Le lion est mort ce soir...

Le petit Chœur s'est encore produit le 9 juin lors de la kermesse de l'école primaire de Niederhaslach ainsi que le 21 juin à l'occasion de la fête de la musique, également à Niederhaslach.

N'hésitez pas à venir découvrir ce Petit Chœur qui ne demande qu'à s'agrandir!

https://www.facebook.com/le.petit.choeur.de.la.hasel

Maud Quevedo-Moriamé
Musicienne Intervenante Diplômée, Cheffe de Choeur
Professeur de Guitare DE

Actualités du club Bonne Ambiance

Le club Bonne Ambiance est affilié à Générations Mouvement, premier réseau associatif de retraités en France, dont le but est de créer du lien social et donner une place entière aux retraités dans la société. Rien que dans le Bas Rhin, Générations Mouvement 67 regroupe 68 clubs et 4.200 adhérents.

Sous son égide, le Club Bonne Ambiance a organisé, le 18 avril dernier, le premier concours de belote interclubs .

Pour une première, la manifestation a été une réussite et pourrait être reconduite. Les joueurs de belote sont venus de tout le Bas-Rhin, comme du Pays de Bitche et de Plaine-de-Walsch.

Au programme, quatre parties de belote étaient réparties sur la journée et entrecoupées d'un déjeuner permettant aux membres de faire connaissance et de partager un moment convivial.

Une visite guidée de la collégiale a ravi les non-participants.

D'autre part, le club Bonne Ambiance envisage d'organiser pour les seniors des séances d'initiation aux gestes qui sauvent afin de permettre d'acquérir les premiers réflexes de secourisme.

Ces séances seront gratuites pour les membres du Club, et coûteront 7 € pour les non adhérents pour l'assurance.

Les personnes intéressées pourront s'adresser à Joséphа Gruny au 06.74.98.80.47 ou à tout autre membre du Club, elles seront les bienvenues.

Joséphа Gruny

Les 25e Chemins d'Art Sacré

Pour la sixième année consécutive, la Collégiale de Niederhaslach accueille une exposition dans le cadre de l'animation des « Chemins d'Art Sacré » organisée par l'Archevêché de Strasbourg.

Les œuvres exposées sont le fruit de l'imagination de Monsieur Gérard Brand. Monsieur Brand travaille la mosaïque depuis 1958. Il en assemble les tesselles pour créer des formes en relief, affranchissant ainsi la mosaïque du sol et des murs où l'on trouve traditionnellement cette matière.

Depuis quelques temps, Gérard Brand intègre le vitrail à ses réalisations avec la technique de la dalle de verre. En jouant avec les ombres et la lumière, il rend la vie aux vitraux anciens qu'il réutilise. A Niederhaslach, il présente des œuvres figuratives et abstraites qui ne laisseront pas les visiteurs indifférents.

Le vernissage de l'exposition a eu lieu le 25 juin dernier en présence d'une centaine de personnes. Les intervenants ont unanimement relevé le travail formidable réalisé par les agents du Service Technique communal, et notamment de Julien qui a mis en place toute l'installation électrique temporaire permettant de mettre en valeur les sculptures exposées.

Cette année nous avons certainement la plus belle exposition de cette 25e édition.

Croyants de toutes confessions ou athées, l'église est ouverte à tous. Il serait dommage de rater une exposition d'une telle qualité.

L'église est ouverte tous les jours de 9h à 18h.
Entrée gratuite.

Sandrine Zerr

Solstice d'été du 25 juin

La collégiale de Niederhaslach abrite des vitraux qui forment une collection exceptionnelle et unique dans la région et qui ont échappé par miracle aux différents évènements qui ont ponctué l'histoire mouvementée de l'édifice depuis sa construction (incendies, pillages, guerres).

Depuis toujours l'homme a attribué des pouvoirs au soleil, porteur d'énergie, sous forme de lumière et de chaleur, et inspiré les bâtisseurs d'édifices religieux dont l'église de Niederhaslach qui est orientée 30° Nord-Est.

Près de 100 lève-tôt sont venus assister dès 5h45 à la contemplation commentée de ces vitraux, organisée par le Conseil de Fabrique. Cette année encore le soleil était au rendez-vous. Ses premiers rayons ont illuminé les précieux vitraux de l'abside datant du 13e siècle. Des textes historiques ont agrémenté l'évènement, ponctués par des intermèdes musicaux, avec la participation d'Etienne Ernwein à l'harmonica, de Jean-Louis Schaller et Steve Ehalt à l'orgue et du chœur d'hommes Pluricanto.

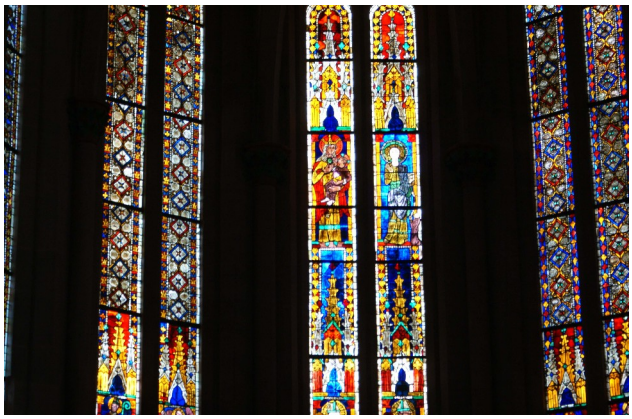

Cette année, dans le cadre du Chemin d'Art Sacré, la manifestation a été rehaussée par l'exposition des mosaïques de Gérard Brand qui seront visibles jusqu'au 15 octobre prochain.

Josépha Gruny

Rencontre Intergénérationnelle

Dans leur projet, le Conseil Municipal Junior (CMJ) avait à cœur de créer des liens avec les séniors de notre village.

Pour cette réalisation, ils se sont rapprochés du Club Bonne Ambiance de Niederhaslach pour organiser le 20 avril dernier une après-midi jeux à laquelle était conviés les enfants de l'école élémentaire, les grands-parents et les aînés du village.

L'équipe du CMJ avant l'accueil des participants

Dans leur organisation et en autonomie, le CMJ avait rédigé et distribué les invitations dans les classes. Les jeunes conseillers ont aussi aménagé la salle et ils ont confectionné les gâteaux qui ont été partagés lors du goûter. Le Club Bonne Ambiance a apporté les boissons. Ce moment a été un succès apprécié de tous.

Une table de jeu de « Triomino »

Le CMJ souhaite renouveler d'autres après-midi de rencontre-intergénérationnelle pour par exemple avoir des bases d'alsacien et pour découvrir la vie du siècle dernier.

Michèle Morisot
Camille Schaeffer
Sandrine Bentz

Une table de jeu de « Qui est-ce ? »

ECO-BALADE

Très soucieux de la propreté de notre village, le Conseil Municipal Junior a continué à travailler sur ce projet. Cette équipe, composée du maire junior et de quatre conseillers, vous propose de faire des **éco-balades**.

Pour les soutenir la mairie a acheté six pinces télescopiques de ramassage des déchets. Vous pouvez les emprunter gratuitement à la mairie le temps d'une promenade en famille. Le règlement est remis lors de l'emprunt.

Une éco-balade qu'est-ce-que c'est ? Votre mission est de partir en randonnée en famille et tenter de ramasser le plus de déchets possible sur votre chemin …

Ainsi, agissons ensemble pour sensibiliser sur l'impact des déchets et garantir que chacun d'entre nous prend soin de notre planète.

L'éco-balade c'est aussi l'occasion d'en apprendre un peu plus sur les gestes et les comportements éco-responsable.

Appelé plogging à son origine, éco-balade en français, n'hésitez pas à trouver des idées pour allier vos plaisirs et la propreté de notre village et de notre forêt, en courant, en promenant le chien …. Et c'est une belle idée pour faire marcher un peu plus les enfants !

Le plogging **est apparu en Suède pour la première fois en 2016**, la tendance s'est ensuite peu à peu propagée dans le monde. C'est un sportif suédois Erik Ahlstrom qui en est à l'origine, il a voulu allier sport et protection de l'environnement.

Il ne s'agit pas d'un concours, aussi nous vous demandons de ne pas ramener vos déchets à la mairie mais de les trier ensuite chez vous.

Matéo, Cheyenne, Mathieu, Hermione et Florian
Sandrine Bentz, Camille Schaeffer & Michèle Morisot

Là où il y a de la vie il y a des P'tits Gnomes !

Une nouvelle année scolaire s'achève et encore une fois celle-ci a été bien remplie !

De la confection de jus de pommes au marché de Noël, en passant par les diverses ventes de fromages, saucissons, couronnes, décos et confitures, etc…

Nos actions sont nombreuses et ont permis de gâter nos p'tits gnomes toute l'année.

Des cadeaux pour chaque classe (matériel pédagogique, bricolage, craies, mallette d'orientation..), la fête de Noël avec spectacle de la lutine et cadeaux, du matériel de jardinage pour le jardin potager, le financement en collaboration avec la commune pour le transport de toutes les classes à Instant Grimp à Molsheim (700€), beignets de carnaval offerts à tous les élèves, location de jeux d'antan en bois pour la kermesse (150€), cadeaux de fin d'année aux élèves partant au collège…. autant de petits plaisirs que nous offrons à nos p'tits gnomes dès que nous le pouvons .

Cependant toutes ces actions ne sont possibles sans l'aide ponctuelle des parents qui nous fait malheureusement parfois défaut lors des manifestations ce qui nous oblige quelquefois à renoncer à certaines activités faute de monde pour encadrer.

Nous comptons sur votre motivation pour l'année à venir !

Nous remercions chaleureusement la commune de Niederhaslach qui nous soutient dans toutes nos actions, et nous prête volontiers les locaux, ainsi que les parents qui participent aux différentes manifestations et permettent ainsi que notre petite association fasse des bénéfices.

Nous faisons d'ores et déjà appel à celles et ceux qui auraient des pommiers à nous prêter pour notre confection de jus de pommes artisanal début septembre.

N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez nous aider .

Les p'tits gnomes souhaitent une bonne retraite bien méritée à Mme Sylvie Legoupil après 19 années d'enseignement dans notre belle école!

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous nos p'tits gnomes, leurs parents ainsi qu'aux maîtresses !!

Christelle Heiligenstein
Les P'tits Gnomes de la Hasel

Fête Nationale le 13 juillet avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Niederhaslach

Depuis plusieurs années l'Amicale de sapeurs pompiers vous convie aux festivités à l'occasion de la Fête Nationale.

Rendez-vous au Club-house du stade Robert Braun à partir de 18h30.

Au programme :
- Cérémonie commémorative à 20h30
- Animation Musicale
- Repas : Jambon à l'os – Frites - Salade - Dessert 10 €
Repas uniquement sur réservation au 06 79 08 14 76
- Buvette et petite restauration : Frites, Grillades, Tartes Flambées
- Feu d'artifice : 23 heures

Nos prochaines animations :
- Septembre Marche Gourmande départ salle des fêtes.
- Couscous à emporter place de l'église.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
16, rue du Forgeron
67280 NIEDERHASLACH
Président : Henri QUEISSER tel : 06 15 91 78 22 mail : amicalespniederhaslach@gmail.com
Chef de section
Bertrand Ehrhart

Henri Queisser

Tous les jeunes ayant réussi leur examen (Brevet des collèges, CAP, BEP et bac) et qui seront présents à la cérémonie du 14-Juillet, recevront un bon-cadeau, d'une valeur de 20€.

Pour cela, ils devront s'inscrire en mairie avant le 13 juillet 2023 (tél : 03 88 50 90 29 ou mairie@niederhaslach.fr)

L'ASBH se renouvelle !

Vous souhaitez transmettre votre savoir-faire ou vous avez simplement la fibre d'éducateur(trice) ?

Rejoignez notre équipe !

Nous recherchons principalement des :

- Éducateur(trice) U7
- Éducateur(tric) U9
- Éducateur(trice) U15F
- Dirigeants
- Accompagnants ASBH

À très vite !

Raphaël Bischwiller

le mercredi à 19 h 30
à partir du 27 septembre 2023

À NIEDERHASLACH
Salle du 1er étage de la mairie

Prévoir une tenue souple permettant le mouvement
Pratique « niveau avancé »
Participez librement à 2 séances d'essai !

Contact :
Joëlle Meunier Enseignante– 07 82 37 82 12 – meunier.joelle@wanadoo.fr
Michèle Morisot Présidente 06 71 23 24 35

Croquis réalisés par Rémy Soitou

Bilan de l'année pour L'ASCVH

Association Socioculturelle de la Vallée de la Hasel

Au terme de cette année, je suis fier de pouvoir dresser un bilan prometteur du rayonnement de notre club :

Les intervillages :

Petits poussins : 1er Orlando Bramas, 2e Armanda Bramas et 7e Nino Papasso
Poussins : 4e Martin Schwebel et 9e Lucie Jolly
Pupilles : 7e Nathan Haas
Criterium-jeune : 8e avec la participation de Martin, Orlando, Tom, Amanda, Lison, Nathan et Lucie.

Championnat départemental du Bas-Rhin petit poussin à Bischwiller : 12e Orlando Bramas, 27e Tom Braun, 37e Nino Papasso

Championnat d'Alsace petit poussin à Strasbourg : 8e Orlando Bramas

Championnat de France petit poussin à Agen : 59e Orlando Bramas

Les équipes de joueurs plus aguerris n'ont pas démérité : en D1, une 5e place, avec les joueurs Damien, Loric, Martin, Maxime D, Maxime H, Orlando, Siméon et William.

Maxence, Loric, Siméon et William sont allés soutenir la N4 de Dorlisheim-Schirmeck. Bref, une bien belle année pour nos membres qui pour certains ont hâte de reprendre en septembre ! Si le cœur, vous en dit et que vous aussi avez envie de progresser dans ce sport cérébral, que vous soyez novices ou confirmés, vous serez assurément cordialement accueilli dans un club à dimension humaine où convivialité et respect sont des maîtres-mots !

ATTENTION au changement de lieu de pratique : nous déménageons à l'école élémentaire (35 rue Principale) et toutes les bonnes volontés pour nous aider seront les bienvenues !

Pour le scrabble, les parties amicales se déroulent le mercredi à partir de 13h30.

Pour plus de renseignements :

maxime.herment@laposte.net

Maxime Herment

Le jardin lapidaire ou jardin du cloître qui se trouve au nord de la collégiale a été longtemps délaissé et ignoré. Pourtant, il représente un pan important de la riche histoire de notre village.

Il était à la fois le cimetière des chanoines et des paroissiens, d'où son nom de « paradis » attesté en 1349. Il compte sans aucun doute parmi les plus anciens cimetières de la Vallée de la Bruche.

Il faisait partie d'un vaste enclos fortifié médiéval qui abritait à l'époque un cloître roman, l'église, deux chapelles, le cimetière des chanoines et des paroissiens, des maisons canoniales, peut être d'autres maisons ainsi que le palais épiscopal.

Du cloître qui se situait au nord-est de l'église : il restait encore une partie au début du 19ème siècle. Les galeries partaient des arcades au tracé brisé (qui furent murées en 1872), et encore visibles sur l'actuelle sacristie.

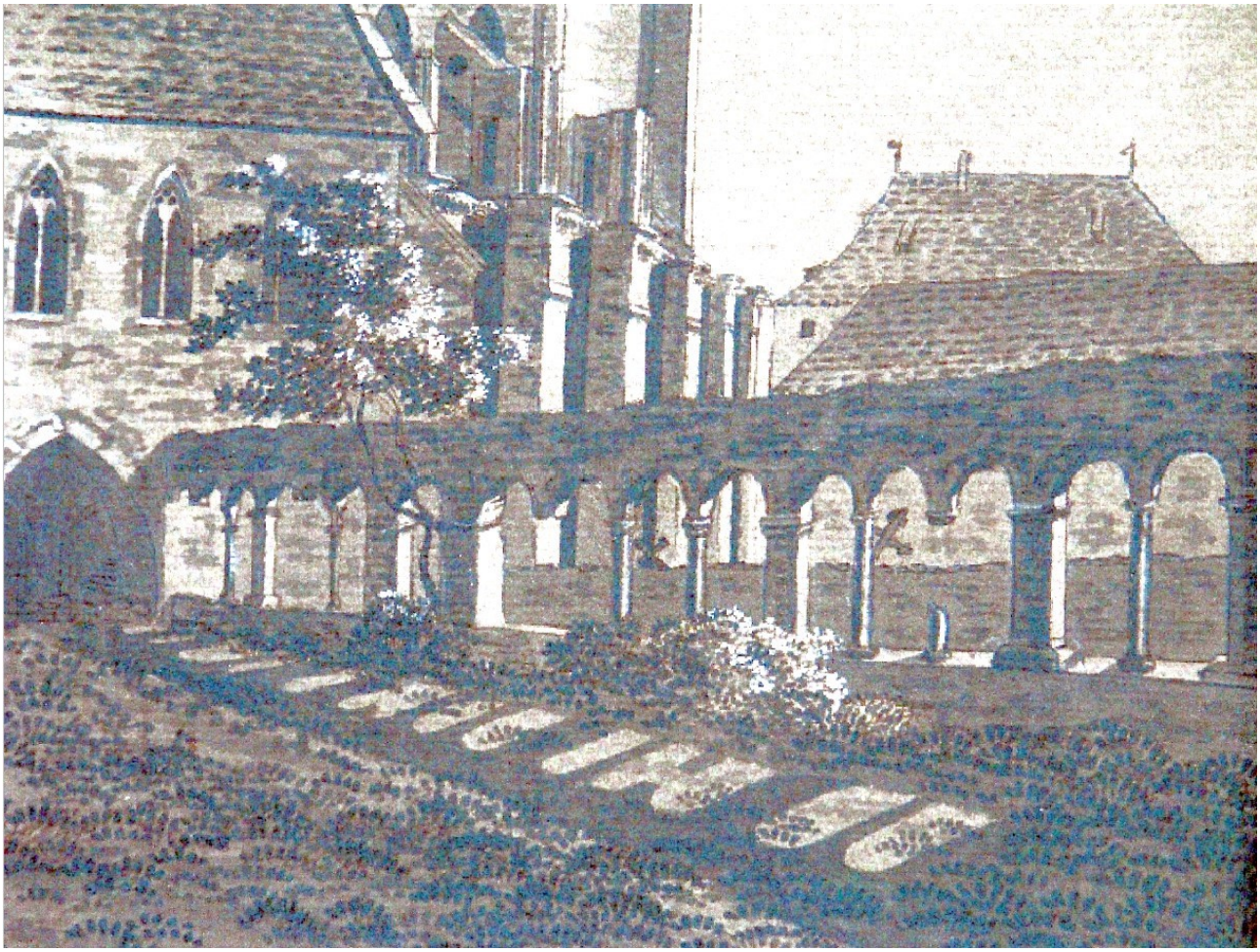

L'Evêque de Strasbourg possédait à Haslach une cour seigneuriale et un château qui en 1289 était déjà qualifié d'antique. Il y tenait chaque année trois cours de justice, sous la présidence de l'avoué ou « vogt » chargé de la justice (Anselme de Ringelstein en 1137, Otton II de Geroldseck en 1162 puis par les Ochsenstein dès 1188) assisté de 14 échevins.

Un ecclésiastique, de par son statut, n'avait pas vocation à donner l'ordre de pendre, de décapiter, de mutiler ou de maltraiter, ce pouvoir était alors sous-traité. Sous les ordres de l'avoué, le prévôt ou « schultheiss » pouvait nommer les juges. Ils se partageaient les amendes sur une base de 1/3 pour l'avoué et 2/3 pour le prévôt.

Le bourreau de Haslach n'était pas désœuvré. La cour de justice jugeait les criminels de la préfecture de Schirmeck, ce qui explique le grand nombre de sépultures trouvées aux environs de la place des exécutions à Marxwiller qui était une ancienne villa ou maison de campagne ayant appartenu à la famille Marx d'Eckwersheim (feudataires de l'Evêque de Strasbourg) tout comme le corps de ferme du Marxhof et détruits par l'Evêque de Strasbourg en représailles pour avoir pris le parti de la Ville de Strasbourg et du chevalier Liebenzeller en 1262.

La chapelle du Marxhof qui servait de sépulture à la famille jusqu'en 1596, survécut seule au désastre.

Lors des fouilles effectuées pour l'exploitation de la carrière du Marxweiler on trouva, en 1854, les fondations de l'ancien gibet qui se trouvait sur le bord de la Hasel et plusieurs tombes de périodes plus ou moins anciennes à proximité.

D'après la forme des sépultures, elles auraient pu être faites à la hâte par les familles des criminels condamnés. Honteuses de voir un membre de leur famille pourrir à la potence, elles soudoyaient le bourreau et avec le consentement de celui-ci, enlevaient le corps. Cela se faisait de nuit.

Propriété du Chapitre, la commune paya annuellement jusqu'en mai 1790, cinq florins pour la jouissance du lieu.

Contre les murs de clôture du Jardin du Cloître sont posées de nombreuses dalles funéraires anciennes du 13ème au 16ème siècle. Certaines d'entre elles se trouvaient dans le cloître de la collégiale et d'autres étaient couchées au sol. Au moment de la grande restauration de l'église, pour les protéger, le curé Kramer les déplaça en 1854 en les dressant toutes contre le mur d'enceinte. Il en profita pour réaménager le jardin avec un chemin de croix du 18e siècle érigé par l'un de ses prédécesseurs.

Pour faire de la place à la grotte de Lourdes érigée en 1930, les pierres du jardin des stations ont été stockées dans le jardin où elles se trouvent toujours.

Alors que 71 dalles avaient été répertoriées par l'Abbé Kramer en 1858, il n'en subsistait que 41 en 1990 et plus qu'une trentaine aujourd'hui, fort heureusement classées par arrêté n° 083, le 23 octobre 2010.

Ces stèles funéraires sont celles des familles nobles de la région, des familles de la haute bourgeoisie et de l'aristocratie, des clercs, des laïcs et d'anonymes. Parmi celles-ci, celle des Hohenstein, des Ringelstein et du Nideck dont les châteaux dominaient Haslach.

Déjà en 1251, on prévoit un mur d'enceinte autour de l'église à cause de l'hostilité chronique des Hohenstein et adversaires jurés des évêques de Strasbourg.

En 1262, les Hohenstein prirent part à la bataille de Hausbergen contre l'Evêque et en 1337, au cours d'un nouveau conflit, Rodolphe de Hohenstein s'empare en pleine nuit de l'Evêque Berthold II de Bucheck « il paraît tout nu ???» qui logeait dans sa maison de campagne à Haslach. Il le retint prisonnier pendant 16 semaines. Libéré en 1338, ce dernier rassembla une imposante armée et se vengea en démolissant le Hohenstein qui ne sera plus jamais reconstruit.

Si le château de Ringelstein appartenait à l'Evêché de Strasbourg et n'a pas été remis en fief, et si le Hohenstein a toujours appartenu aux Hohenstein, ce n'est qu'au Nideck où l'on trouve d'autres familles parmi lesquelles la famille Richter dit Dustchmann, ancienne famille patricienne dont la stèle funéraire comme celle des membres de la famille Hohenstein est conservée au Jardin du Cloître.

Outre les pierres tombales, d'autres monuments méritent qu'on s'y attarde en particulier le gisant sous enfeu gothique du 14ème siècle et le magnifique Mont des Oliviers de 1492 figurant parmi les plus anciens conservés en Alsace.

En 1990 déjà, la revue l'Essor consacra un chapitre entier au « cimetière monumental de Niederhaslach » et écrivait « Conservés, ces vénérables vestiges ne le sont point réellement : la plupart d'entre eux sont bien adossés au vieux mur de clôture, d'autres, brisés, gisent lamentablement au sol. Tous sont malheureusement, au moins pendant une centaine d'années, exposés aux pires intempéries. Il y a là matière à une action de protection tout à fait exemplaire et urgente à réaliser dans les délais les plus brefs ».

Depuis 2007, plusieurs projets de réaménagement ont été étudiés mais n'ont pas aboutis à cause de problèmes divers et variés dont certains ont été résolus entre temps.

Les Amis de saint Florent avec leur Président Christian Fuchs, conscients de la richesse exceptionnelle que représentent ces monuments et qui œuvrent bénévolement à la restauration de notre patrimoine, ont présenté à la mairie un projet de construction d'une galerie en bois couverte de tuiles du type « Biberschwanz » pour les protéger des intempéries. Grâce aux dons que les Amis de Saint Florent reçoivent régulièrement, ils espèrent bien pouvoir financier l'essentiel de ce chantier sans avoir à peser sur le budget de la commune.

Celle-ci a déposé un permis de construire en bonne et due forme et a obtenu l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France.

Ils lancent un appel à tous les amoureux de notre patrimoine de s'engager à leurs côtés. Ils seront les bienvenus.

Josépha Gruny et Christian Fuchs

ANNIVERSAIRES :

Janvier

Mme	ESSAKALI Fadila née EL IDRISSI, le 1er janvier 1943	80 ans
Mme	SCHNELZAUER née SCHIEL Gabrielle, le 10 janvier 1930	93 ans
Mme	SUTTER Marthe née PFEIFFER, le 19 janvier 1929	94 ans
Mme	SUR née STRUBEL Marie-Rose, le 29 janvier 1937	86 ans
M.	LESTIENNE Guy, le 30 janvier 1943	80 ans

Février

Mme	DANTZER Marie Francine née FORNER, le 12 février 1939	84 ans
Mme	DORSCH Jacqueline née BERRANG, le 14 février 1929	94 ans
M.	WANNENMACHER Eugène, le 16 février 1941	82 ans
Mme	MERTZWILLER Denise née HEITZ, le 19 février 1928	95 ans
M.	HEILIGENSTEIN Gérard, le 20 février 1942	81 ans

Mars

Mme	BOLLI Marie Madeleine née KAUFFMANN, le 6 mars 1937	86 ans
M.	MUNCK Albert, le 21 mars 1942	81 ans
M.	FRIESS Raymond, le 27 mars 1942	81 ans
Mme	GAMBE Ernestine née KAUFFMANN, le 27 mars 1941	82 ans
Mme	LEPAGE Colette née BOUTET, le 28 mars 1938	85 ans

Avril

M.	ERHART Auguste, le 7 avril 1943	80 ans
Mme	ANSTETT Jacqueline née ERHART, le 8 avril 1940	83 ans
M.	STRUBEL François, le 10 avril 1942	81 ans
Mme	STRUBEL Marie Paule née CASPAR, le 11 avril 1943	80 ans
Mme	MAHON Eugénie née DANTZER, le 16 avril 1942	81 ans
Mme	KALK Marie Thérèse née HIMBER, le 16 avril 1932	91 ans
M.	DURSUN Tashin, le 19 avril 1940	83 ans

Mai

M.	FOIT Raymond, le 17 mai 1938	85 ans
Mlle	EHRHART Marie-Louise, le 17 mai 1939	84 ans
M.	MARTIN Daniel, le 21 mai 1942	81 ans
M.	GRUNY André, le 23 mai 1939	84 ans

Juin

Mme	LAMOT Monique née PLUVINAGE, le 12 juin 1943	80 ans
M.	ANSTETT Raymond, le 13 juin 1941	82 ans
Mme	HELBOURG Cécile née LIMONG, le 19 juin 1937	86 ans
Mme	FELLRATH Monique née MARX, le 19 juin 1939	84 ans
Mme	STRUBEL née OHREL Irène, le 20 juin 1930	93 ans
M.	SIEGEL Edgar, le 28 juin 1938	85 ans
M.	LEY Jean-Pierre, le 29 juin 1938	85 ans

NAISSANCES

le 28 janvier 2023 à Strasbourg : Eléanore WAESBERGHE, fille de Jordan WAESBERGHE et de Camille QUILLIOT
le 29 janvier 2023 à Strasbourg : Gwendal STRUB, fils de Gilles STRUB et de Gaëlle GUEZOU
le 03 février 2023 à Sélestat : Noah WIDEMANN, fils de Erik JÄHNISCH et de Marie WIDEMANN
le 21 mars 2023 à Saverne : Mya TRAPPLER, fille de Patrice TRAPPLER et de Maeva DROESCH
le 26 mars 2023 à Schiltigheim : Gabin KIENNEMANN, fils de Florent KIENNEMANN et de Justine SCHLEGEL

PACS

Caroline RATHGEBER et Johan STRUBEL, pacsés le 17 avril 2023
Laetitia BUGEAUD et Alexis ZANNOL, pacsés le 4 mai 2023

MARIAGES

Sylvie ROMMING et Brigitte HELBOURG, le 14 mai 2023

Christophe WITTMANN et Véronique WEISSENBURGER, le 17 juin 2023

NOCES D'OR (50 ans de mariage)

31 mars 1973, Daniel MARTIN et Liliane BOUTET
28 avril 1973, Raymond SCHLOSSER et Monique KOWCUN
04 mai 1973, Maurice NOLL et Nicole PFLUMIO

NOCES DE DIAMANT (60 ans de mariage)

07 juin 1963, Nurettin YESILTAS et Urubiye KAYA

DECES

le 24 janvier 2023 à Schirmeck : Claude FLUCK, 73 ans

le 05 février 2023 à Dinsheim-sur-Bruche : Pierre ABELHAUSER, 74 ans

le 13 mars 2023 à Sélestat : Jacqueline BERRANG veuve DORSCH, 94 ans

Niederhaslach
Au fil de l'eau